

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE  
BUCQUOY

DEPARTEMENT DU  
PAS DE CALAIS

CANTON DE  
BAPAUME

### DELIBERATION

N°48/2025

### Objet :

Validation de devis/  
Divers travaux

Certifié exécutoire  
par le Maire, le

13/05/2025



L'an deux mil vingt-cinq, le 05 mai, à dix-neuf heures, le Conseil municipal s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence d'Eugène DELAMBRE, en suite de convocation en date du 29 avril 2025 dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Présents : Eugène DELAMBRE, Catherine ACCART, Bruno VIENNE, Magalie BOUTEMY, Bernard FIEF, Benjamin DALLE, Arnaud BARBET, Juliette DUNAJSKI, Manuella BERNASINSKI, Anaëlle VERHAEGHE, Nathalie BISSETTE, Luc ADAMS, Anne-Marie BARBIER, Laurent MUCHEMBLED.

Absent excusé : Catherine GERARD

### Procuration :

Catherine GERARD donne procuration à Anne-Marie BARBIER

Secrétaire : Bruno VIENNE

La séance ouverte, Monsieur DELAMBRE présente trois devis pour les travaux à prévoir au stade, chemin de Douchy et pour les bouches d'égout. Les devis se décomposent comme suit :

- Stade : création d'une aire pour les pompiers, création du chemin PMR, installation d'une clôture et d'un portail, conduite du réseau d'eau potable

Entreprise DELAMBRE : 14 896,00€ HT

Entreprise SNPC : 17 698,00€ HT

Entreprise DUFFROY : 16 253,60€ HT

- Création d'un fossé et d'un puits de perte chemin de Douchy

Entreprise DELAMBRE : 5 350,00€ HT

Entreprise SNPC : 6 938,00€ HT

Entreprise DUFFROY : 5 495,00€ HT

Envoyé en préfecture le 13/05/2025

Reçu en préfecture le 13/05/2025

Publié le

ID : 062-216201814-20250505-D48\_2025-DE

- Reprise de l'assainissement du café rue du Moulin et remise à niveau de la bouche d'égout rue du Moulin, dépose et pose de bordure et caniveau sur la place

Entreprise DELAMBRE : 2 895,00€ HT

Entreprise SNPC : 3 257,00€ HT

Entreprise DUFFROY : 3 059,00€ HT

Monsieur DELAMBRE propose de valider le devis de l'entreprise DELAMBRE. A l'unanimité des membres présents et représentés, Monsieur DELAMBRE est autorisé à signer ce devis.

FAIT ET DELIBERE EN SEANCE, LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS ET ONT SIGNE AU REGISTRE DES DELIBERATIONS LES MEMBRES PRESENTS.

Le Maire,

Eugène DELAMBRE

